

DECRET N° 2009-346 DU 1^{ER} JUILLET 2009

Portant nomination de quatre (04)
Anciens Combattants au sein du Conseil
d'Administration de l'Office National des
Anciens Combattants et Victimes de guerre
du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-495 du 30 octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Militaire du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-291 du 20 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre du Bénin ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 mai 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre du Bénin, les Anciens Combattants dont les noms suivent :

1 – Pour l'Union Nationale des anciens combattants et victimes de Guerre du Bénin (UNAC-VG-B)

- Monsieur d'OLIVEIRA Boniface ;
- Monsieur CHABI Ganiou.

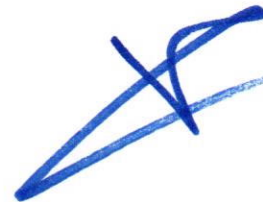
2 – Pour l'Association Nationale des Anciens Combattants du Bénin (ANAC – Bénin)

- Monsieur AGOSSOU AHOUADI Michel ;
- Monsieur KOFFI Nounagnon Jean.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



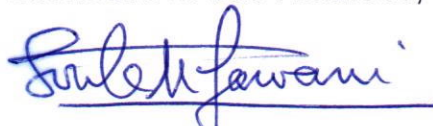
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de
la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDN 4 AUTRES MINISTÈRES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 4 JO1.

